

AFFAIRE No 21 - RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR
DE BOIS-DE-NEFLES / SAINTE-CLOTILDE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le secteur de Bois-de-Nèfles, à Sainte-Clotilde, connaît une urbanisation importante au-dessous du Réservoir Arnould ; c'est la raison pour laquelle la Municipalité a demandé au bureau d'études SECMO l'étude du renforcement de la distribution d'eau potable de ce secteur.

Les travaux consisteront en la pose d'une canalisation Ø 200 mm sur le C.D. 49, entre le Réservoir Arnould et le Chemin des Ananas.

L'opération est estimée à 1 000 000 Francs, et sera financée par une subvention du Conseil Général, un emprunt auprès de la C.D.C. et une participation des lotisseurs concernés par ce renforcement. Le montant de cette participation sera calculé au prorata du nombre de branchements réalisés.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à solliciter la subvention auprès du Conseil Général ;
- * à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit d'un renforcement indispensable dans le secteur.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

13 MAI 1987

M. GERARD M. : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 13 MAI 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions